

RELEVÉ DES OPERATIONS

OCTOBRE 2024

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

D 1/3 50/23/3342/1874 01FA7030079ECTF 6 FBI FBI



EARL PINETRE
PLAINE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC

N° compte : 39300 Date : 31.10.2024
N° relevé : 327681 Page : 1

Votre correspondant :

PASCALE TEIXEIRA
05.53.84.88.90
CONTACT@AGRIFEEL.FR

Du Lundi au Vendredi
8h30 à 12h30
13h30 à 17h00

MM

DATE D'OPERATION	LIBELLE D'OPERATION	DEBIT	CREDIT	DATE D'ECHEANCE
	Ancien solde	2525,11		
21.10.24	VOTRE REGLEMENT CHEQUE 3385369		2525,11	23.10.24
31.10.24	NOTRE FACTURE TERRES DU SUD 891463	8350,68		30.11.24
31.10.24	NOTRE AVOIR TERRES DU SUD 891463		333,84	31.10.24
31.10.24	NOTRE FACTURE CARRE VERT 422106	41,47		30.11.24
31.10.24	APPORTS SEMENCES MAIS 69747	4265,79		31.10.24
31.10.24	APPORTS SEMENCES MAIS 72064		37237,24	31.10.24
31.10.24	APPORTS SEMENCES MAIS 72064	7475,00		31.10.24
31.10.24	APPORTS SEMENCES MAIS 72203	2748,01		31.10.24
31.10.24	NOTRE VIREMENT AU 15.11.2024	14690,13		31.10.24
Total des opérations		40096,19	40096,19	
Nouveau solde				

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix. Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1% par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation. En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Montants à régler par échéance

Règlements à déduire par échéance
(Sous réserve d'encaissement)

Coupon à joindre à votre règlement
TERRES DU SUD
EARL PINETRE
N° compte : 39300

Les règlements doivent être adressés aux services comptables à Clairac en précisant les références des factures réglées.